

11 septembre 2017, le MEDEF, les intermittents du spectacle et les opposants de Nuit Debout à la loi travail se retrouvent au tribunal !

Loïc sera jugé le 11 SEPTEMBRE 2017 au Tribunal Correctionnel de Paris.
Poursuivi suite à l'occupation du MEDEF, il est accusé de « violences en réunion » par un cadre du MEDEF

**RASSEMBLEMENT LE 11 SEPTEMBRE à 8H
devant le Tribunal de Grande Instance de Paris.
Procès à 9h à la 28ème Chambre correctionnelle
4 boulevard du Palais (Métro Cité)**

CONTEXTE :

Avril 2017 : Syndicats de salariés et d'employeurs du spectacle sont parvenus à un accord sur l'assurance chômage pour les intermittents, artistes et techniciens. Seuls la confédération CFDT et le MEDEF refusent de ratifier son entrée en vigueur.

[Une centaine d'intermittents et militants de Nuit Debout s'invitent au MEDEF](#), propositions en main, pour réclamer un régime d'indemnisation mieux adapté à leurs métiers et surtout plus juste pour tous.

ACCUSATION :

Les manifestants sont aussi déterminés que calmes. Mais le directeur de la sécurité du MEDEF « pète les plombs », il injurie les manifestants puis frappe Loïc d'un coup de pied aux testicules, s'enferme dans son bureau, appelle la police et porte plainte contre Loïc pour un coup de poing imaginaire...

Arrêté, Loïc passe de victime à suspect, puis coupable, [au cours de ses 48 heures de garde à vue](#).

Loïc, membre de la Compagnie Jolie Môme, militant syndical, co-fondateur de Nuit Debout, est connu pour son sang froid, sa détermination et sa sérénité. Depuis des années il est mobilisé pour les droits des sans papiers, des élèves de Seine Saint Denis et bien sûr, des intermittents du spectacle.

- Son inculpation a de toute évidence une signification politique. Que vise-t-elle ? : à couvrir l'acte délictueux d'un cadre du MEDEF ?
- à se venger d'une figure emblématique des luttes en cours ?
- à intimider tout contestataire en reléguant un acte politique au rang de fait divers, réprimé comme tel ?

SOUTIEN :

A l'appel de la Compagnie Jolie Môme, de la CGT Spectacle, de la Coordination des Intermittents CIP-IDF, de l'UD-CGT-93, ce procès mobilise de nombreuses organisations et personnalités [du mouvement associatif, du spectacle, des organisations syndicales et politiques](#) et les milliers d'individus qui ont signé l'appel « Le Medef nous les brise ». Nombre d'entre eux seront présents devant le tribunal le 11 septembre dès 8h.

Frédéric Lordon, Denis Gravouil et Arlette Laguillier viendront témoigner à l'audience.

CRIMINALISATION DU MOUVEMENT SOCIAL :

Toute participation à un rassemblement devient prétexte à répression patronale, policière ou judiciaire. 2600 personnes qui ont osé dire non ont ainsi été poursuivies depuis le printemps 2016.

État d'urgence, nasses policières, perquisitions, assignations à résidence, discrimination syndicale, contrôle au faciès, contrôle aux frontières... ont en commun de vouloir écraser toute forme de contradiction populaire et politique.

PROGRAMME MATINÉE DU 11 SEPTEMBRE :

- Rassemblement à 8 h devant le Tribunal de Grande Instance de Paris (Métro Cité)
- 8h30 entrée de l'accusé et des témoins au tribunal
- Toutes les 30 minutes : point public à l'extérieur du tribunal sur le déroulement du procès.
- Vidéomaton de soutien des personnes présentes.
- Prises de parole devant le tribunal sur :
 - Les grandes répressions
 - Petites et grandes régressions
 - « À emploi discontinu, revenu continu : Pour quoi se battent les intermittents ? »

À la veille du 12 septembre, jour de mobilisation contre la « loi travail XXL », ce procès est un symbole, celui de la résistance à la toute puissance patronale.

Il est aussi emblématique des menaces qui pèsent sur les libertés politiques.